

Mesures actées après avis du CTSD du 4 septembre 2018
1er degré

Les décisions de carte scolaire du 1er degré pour la rentrée 2018 ont été actées lors d'une première phase au mois de mars 2018. Des ajustements ont été réalisés après avis du comité technique spécial départemental du 26 juin 2018. Après constatation du nombre d'élèves présents dans les écoles à la rentrée, les ajustements suivants ont été réalisés :

Circonscription	Ecole	type	Nbre de classes avant mesure	Prévision d'effectif	E/D	Mesures actées	Incidence sur la décharge de direction
Mont de Marsan Haute Lande	MONT DE MARSAN Les Arènes	élémentaire	5	142	28,40	+ 1 classe	
Mont de Marsan Sud Armagnac	RPI ARTASSENX / BASCONS / <u>BRETAGNE DE MARSAN</u>	primaire	8	217	27,13	+ 1 classe à Bretagne	+ 0,19 ETP
	RPI <u>BOURDALAT</u> / HONTANX / SAINT GEAIN	primaire	5	115	23,00	+ 0,50 ETP surnuméraire pour la durée de l'année scolaire 2018-2019	
Mont de Marsan Sud Chalosse	ST PIERRE DU MONT Biarnès	élémentaire	9	228	25,33	- 0,75 PMQC	

Les autres mesures décidées lors des CTSD précédents sont maintenues.

Résultat du vote relatif au projet de carte scolaire pour la rentrée 2018 (représentants du personnel présents au CTSD du 4/09/18, habilités à voter) : 10

POUR : 0
ABSTENTIONS 4
CONTRE : 6